L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS DIMANCHE MATIN, 4 FEVRIER 1877. 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 4 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Par S. Guinault, au coin des rues Jefferson et Clay—le contenu du café "Workingmen's Exchange".

Par H. Stern & Co., au No 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins; souliers de Philadelphie.

Par A. Marks, Lévy & Co., au No 33 de la rue des Magasins,—marchandises sèches, lingerie, notions, coutellerie, savons, manteaux, bonneterie, etc.

SPECTACLES.

Dimanche, 4 février 1877.

ACADÉMIE—La Fille de Mme Angot.
VARIÉTÉS—Caste, comédie.
ST-CHARLES—Black Crook.

La décision attendue.

Demain, ou mardi probablement au plus tard, la commission arbitrale rendra sa décision sur les votes contestés de la Floride.

Trois certificats d'électeurs présidentiels ont été envoyés à Washington et lus devant le Congrès. L'un d'eux émanant d'électeurs républicains, certifiés élus par l'ex-gouverneur Stearns, porte que les votes de ces électeurs ont été donnés à Hayes et à Wheeler, à la réunion tenue le 6 décembre. Le second constate que les électeurs démocrates se sont réunis le même jour et ont voté pour Tilden et Hendricks, mais ce certificat n'est pas accompagné de la liste des électeurs certifiée par le gouverneur, comme l'exige, non la Constitution, mais une simple loi du Congrès.

Enfin, un troisième certificat émanant des mêmes électeurs, constate également qu'ils ont voté pour Tilden et Hendricks, et il est accompagné d'un certificat du nouveau gouverneur Drew, attestant qu'en obéissance à un ordre de la Cour Suprême de la Floride, le Bureau des compilateurs de cet Etat a recompté à nouveau les votes de l'Etat d'après les documents originaux, et qu'il a proclamé les candidats démocrates élus comme électeurs présidentiels.

Avant d'indiquer les points de droit et de fait soulevés par le cas assez compliqué de la Floride, rappelons les termes de la loi qui définit les pouvoirs conférés à la commission arbitrale; ces termes auront une importance décisive pour l'appréciation des prétentions respectives des deux partis. La loi ne dit nulle part que la commission aura à rechercher et devra décider quel est celui des certificats des votes présidentiels qui est le certificat légal. Elle s'exprime ainsi:

Sec. 2.—Et les dits *returns* et papiers seront soumis au jugement et à la décision de la commission, sur le point de savoir quel est le *vote électoral véritable et légal* du dit Etat......

......laquelle commission .... par une majorité des votes décidera s'il y a des votes du dit Etat et quels sont les votes qui sont les votes prescrits par la Constitution des Etats-Unis, et combien de personnes et *quelles personnes ont été dûment nommées électeurs* dans le dit Etat, et elle pourra prendre en considération les pétitions et autres papiers, s'il y en a, qui d'après la Constitution et la loi existante, peuvent être à juste titre pris en considération, en déclarant brièvement les raisons pour ce faire.

Ainsi, "quel est le vote électoral véritable et légal du dit Etat," et "quelles sont les personnes qui ont été dûment nommées électeurs présidentiels dans le dit Etat" voilà ce que doit rechercher la commission arbitrale. L'intention du bill est assez clairement exprimée pour nous autoriser à soutenir que la commission ne doit pas s'arrêter à une simple question de forme, quant à la légalité apparente du certificat même des électeurs, ou des documents servant à attester leur élection. La loi autorise la commission à aller au fond des choses et lui donne un pouvoir discrétionnaire pour rechercher quelles ont été ces personnes *nommées*, (*appointed*) électeurs et quels sont les votes présidentiels, au point de vue des prescriptions de la Constitution.

La Constitution, en effet, est la seule autorité souveraine en la matière, et quelles que soient les prescriptions de forme des lois du Congrès, elles disparaissent devant la recommandation de la loi nouvelle qui réfère uniquement la commission à la Constitution. Par cette raison, l'absence d'une liste certifiée du gouverneur n'invalide pas le vote donné à Tilden et Hendricks le 6 décembre par les électeurs démocrates, s'il est démontré à la commission que ces personnes ont été dûment élues, et que, d'après les lois de la Floride leur élection équivaut à leur nomination.

Si nous en jugeons par le rapport du comité du Sénat sur la Floride, les républicains prendront la position que voici.

Ils soutiendront que les électeurs de Hayes ont été dûment nommés en vertu des déclarations du Bureau des compilateurs, autorisé par la loi électorale à proclamer les résultats du scrutin, que ces électeurs ont pu seuls donner un vote légal le 6 décembre, et que les fonctions des électeurs présidentiels expirant avec cette journée, aucune Cour de justice n'a pu légalement donner à d'autres personnes le droit de voter à une date postérieure au 6 décembre pour le président et le vice-président, ni conférer après coup un titre valide aux électeurs qui ont voté le 6 décembre pour Tilden et Hendricks, parce qu'un arrêt de Cour ne peut avoir un effet rétroactif.

On voit que la bonne foi n'est pas le trait distinctif d'une pareille position.

Les démocrates pourront répondre que d'après l'interprétation donnée à la loi électorale de la Floride par la Cour Suprême de cet Etat, le Bureau des compilateurs n'est investi que d'une simple fonction ministérielle et qu'il n'a aucun pouvoir de rejeter des votes, qu'il y a aujourd'hui chose jugée sur le point de savoir quels ont été les candidats élus électeurs, que ces candidats ont donc eu le droit de voter le 6 décembre pour Tilden et Hendricks, et que ce qui a été fait depuis, n'a été qu'une constatation de leur droit qui date, non de l'arrêt ni du nouveau compte, mais du scrutin du 7 novembre. Il n'y a rien de rétroactif dans la reconnaissance de l'existence d'un droit exercé antérieurement.

En tous cas, au point de vue même du pouvoir absolu de l'Etat quant à la nomination des électeurs, il pourra être soutenu qu'il est désormais certain que les candidats républicains n'ont jamais été élus et qu'une déclaration des compilateurs, basée sur un excès de pouvoir flagrant, ne leur a conféré aucun titre valable, que, conséquemment, le certificat et les votes de ces électeurs doivent être rejetés, quelle que soit la décision de la commission sur les autres certificats et les autres votes.

Le rapport du comité du Sénat soutient subsidiairement, que si le Congrès peut aller au-delà du certificat des compilateurs, il doit aller également au-delà des certificats des commissaires d'élection et se constituer lui-même en bureau des retours avec le pouvoir judiciaire de rejeter les votes dûs à la fraude et à l'intimidation.

Nous ne savons si cette théorie sera soutenue devant la commission arbitrale, car elle est la négation du pouvoir de l'Etat, et on pourra répondre que le Congrès ne peut faire plus que les compilateurs, la loi de la Floride n'accordant à ceux-ci aucun pouvoir pour rejeter des votes, mais leur donnant simplement la mission de compiler et additionner les votes déposés et de proclamer le résultat.

S, en tous cas, la commission examine le fond des choses, nous n'avons aucune inquiétude sur sa décision. Les deux partis s'accusent réciproquement de fraudes et il se peut qu'il y en ait eu des deux côtés, mais il n'est pas un Etat de l'Union qui puisse se flatter d'en avoir été exempt. Mais ce qui nous rassure en ce qui touche la décision à intervenir sur les points de fait, c'est que le général Barlow, l'un des visiteurs républicains envoyés par le président Grant en Floride pour assister au dépouillement des votes, a dû reconnaître que les électeurs démocrates avaient obtenu la majorité des voix.

Au point de vue des formes légales comme des résultats de fait, nous considérons donc comme indubitable le sujet des votes donnés à Hayes et à Wheeler, et, à moins que la commission ne s'arrête devant une objection technique imprévue ou un vice de forme qui lui paraîtra plus sérieux qu'il ne nous paraît à nous-même, nous croyons qu'elle admettra les votes donnés à Tilden et à Hendricks.

La décision sur la Floride nous fera savoir si la commission est disposée à s'en tenir strictement aux questions de forme ou si elle est, au contraire, portée à interpréter la loi dans un sens large et libéral de façon à rechercher dans l'examen des faits l'expression réelle de la souveraineté populaire.

La langue française en Louisiane.

La Chambre des représentants de la Louisiane a adopté avant-hier, le bill sur les impressions qui prescrit que les lois de l'Etat soient publiées une fois en français et une fois en allemand. Nous espérons que le Sénat ne fera aucune objection à cette clause du bill, et que nous gagnerons ainsi ce premier point.

Lorsque le moment sera venu de réviser la Constitution actuelle de la Louisiane, [illegible] rapports, nous nous proposons de demander l'abrogation de l'article 109, qui inspire à notre confrère, le *Messager franco-américain*, les réflexions suivantes:

Cette constitution qui met en interdit la langue française, celle de la plupart des Louisianais, est l'œuvre des *carpet-baggers*. MM. Kellogg et consorts s'étaient si bien posés en adversaires de la population d'origine française que non contents de l'écraser sous les impôts les plus extravagants, ils proscrivaient jusqu'à sa langue maternelle. C'est pourquoi nous nous étonnons que l'*Abeille* ne proteste pas plus hautement contre cet article 109 dont tous les Louisianais doivent certainement désirer l'abrogation. Ils ont le droit de demander ce que les Anglais ont toujours accordé aux Canadiens, c'est-à-dire l'égalité absolue pour les deux langues. Le moment de faire cette revendication n'est peut-être pas arrivé, mais il nous semble qu'elle devrait entrer dans le programme de nos excellents confrères, l'*Abeille* et le *Meschacébé*.

Nous remercions notre confrère de l'intérêt qu'il porte à une question que nous prenons vivement à cœur, mais nous avons à peine effleuré le sujet et nous nous proposons quand les circonstances seront propices, de plaider la cause de la langue française avec tous les développements que cette cause comporte et nous comptons sur le concours de nos confrères franco-louisianais pour la faire triompher. Les exemples et les arguments ne nous feront pas défaut.

LE DENOUEMENT.

Tilden le prochain Président.

Le sort de Packard.

Le télégramme suivant a été reçu, hier, par un des principaux fonctionnaires démocrates d'Etat.

Washington, D. C., 2 février 1876.

A......

Vous pouvez considérer le gouvernement de Packard comme mort et Tilden comme notre prochain Président.

Kellogg m'a déclaré, ce soir, que s'il était à la place de Packard, il n'essaierait pas de jouer plus longtemps au gouverneur. X.

L'Athénée Louisianais.—Notre confrère du *Meschacébé* attribue par erreur au secrétaire de l'Athénée, le Dr. Alfred Mercier, le compte-rendu des travaux de l'année qui a paru dans l'*Abeille* du 28 janvier; ce compte-rendu est l'œuvre du président le Dr. Armand Mercier. Quant au compte-rendu sommaire de la séance du 24 janvier, les compliments qu'il contient à l'adresse du secrétaire et qui ont, évidemment, échappé à notre confrère, indiquent que ce compte-rendu, non officiel, ne saurait être l'œuvre du secrétaire lui-même.

Nous saisirons l'occasion pour réparer une omission commise par nous en parlant du renouvellement du bureau. Sur motion du secrétaire Alfred Mercier qui a rendu justice à l'aide efficace qui lui a été donnée par l'assistant-secrétaire, M. Onésime de Bouchel, ce dernier a été réélu à l'unanimité.

Académie de Musique.—Geneviève de Brabant a été jouée et chantée hier à l'Académie de Musique. Les artistes chargés des principaux rôles ont tous été fort convenables et le public leur a prodigué les marques de sa satisfaction.

Ce soir "La Fille de Mme Angot". Les habitués seront tous à leur poste.

Théatre des Variétés.—On donnera ce soir la belle comédie *Caste* qui a été très bien interprétée à la représentation d'hier.

Lundi soir, M. Pope doit faire sa rentrée dans le rôle de Samson. Cette tragédie n'a pas été jouée ici depuis qu'elle a été donnée par Salvini, et M. Pope est le seul acteur qui ait rendu aux Etats-Unis ce rôle qui exige une grande puissance dramatique. Nous nous ferons un plaisir d'aller entendre M. Pope lundi soir et nous pensons qu'il y aura foule pour cette occasion.

La direction prépare avec un grand luxe de mise en scène un drame de Barrière, *Le Gascon*, qui intéressera certainement tous les compatriotes de D'Artagnan. Nous indiquerons dimanche prochain le sujet de cette pièce qui sera donnée la semaine d'après.

Grand Concert.—Nous publions dans une autre colonne le programme du grand concert que Mark Kaiser et A. Livain doivent donner mercredi soir, 7 février 1877, à la salle Grunewald. Ce programme est admirablement composé comme musique en général et comme compilation de morceaux propres à faire ressortir le talent particulier de ces deux exécutants sur le violon et sur la flûte. L'un jouera une ballade et polonaise de concert de Vieux-Temps, une fantaisie sur le Trouvère et une partie d'un grand trio de Reissiger avec Livain et Molina. Ce concert a produit grand effet, dit-on. L'autre exécutera une grande fantaisie sur une vie de Chopin. Deux grands morceaux seront chantés par Mme A. Bader et deux autres par M. Rossi. Un petit flûtiste âgé de 10 ans, élève de M. Livain, se fera entendre dans une fantaisie variée intitulée le "mauvais œil," de Folz. Rien ne manquera donc pour donner à ce concert tout l'attrait possible.

—Le meilleur assortiment de linge de dessous pour dames, chez A. Shwartz & Son.

La dernière semaine de notre grande vente spéciale de toutes nos marchandises d'hiver, à moins de moitié prix. Le magasin ouvre à 10 heures du matin et ferme à 5 heures P. M.

M. L. Byrne & Co., 63 rue du Canal.

Nous rappelons à nos lecteurs que toutes les licences pour 1877 sont maintenant dues à la ville, pour professions, voitures, drays, etc., etc., et qu'ils ont l'avantage d'un escompte de 3 pour cent en payant maintenant.

Préparez-vous pour Jeudi prochain
6 Février,
Le Gros Lot de
$35,000
Sortira ce jour-là
Au tirage extra de la
Loterie de la Louisiane.

Achetez vos tricots français chez Jos. Leblanc, rue Vieille Levée, 265.

—Gants peau de chevreau de toutes nuances, chez A. Shwartz & Son, 160 et 158 Canal.

Un de nos confrères, M. L. L. Lincoln, rédacteur commercial du *Prix Courant*, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme, née Adrienne Helluin. L'enterrement de Mme Lincoln aura lieu cette après midi à [illegible] heures. Le convoi partira de la rue Erato No 218, entre Baronne et Carondelet, et le service funèbre aura lieu à quatre heures et demie à l'église St. Jean Baptiste. Nous prions notre confrère de recevoir l'expression de notre sympathie. Madame Lincoln était la fille de M. P. F. Helluin, de la paroisse Assomption; elle laisse deux jeunes enfants.

Le steamer Amérique—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

La dépêche suivante a été reçue hier de Seabright:

Avec la pleine lune nous avons eu trois hautes marées, pendant chacune desquelles des efforts ont été faits pour remettre l'*Amérique* à flot, mais sans succès. Le Wrecking Company a été déçue dans son espoir d'être aidée par un vent vigoureux. Elle a repris samedi soir et dimanche, à changer la position du navire debout de 10 à 15 pieds, mais un nouvel effort, tenté ce matin, est sans résultat. Un remorqueur et une barque de la Wrecking Company sont mouillés à environ 450 pieds du rivage. Quatre câbles de remorque excessivement solides, ancrés à 300 pieds en mer, [illegible] reste jour et nuit sans vapeur, prêt à profiter de toute éventualité. Elle n'a plus que deux chances, ce soir et demain matin. Après mardi, la marée commence à se retirer. A marée basse, le steamer est à sec sur la plage et on peut marcher jusqu'à lui sans se mouiller les pieds.

Les efforts de la Wrecking Company ne se sont jamais relâchés, mais les éléments lui ont été peu favorables. Après mardi, il faudra attendre un mois pour une haute marée.

Instruments de musique—En important lui-même ses marchandises et en ayant toujours en magasin un assortiment considérable de musique et d'instruments de musique, M. Louis Grunewald s'est mis en mesure de défier la concurrence de toute autre maison du Nord comme du Sud. Il a obtenu l'agence exclusive des pianos universellement célèbres de la marque Pleyel, actuellement manufacturés par Pleyel, Wolf & Cie., de Paris, et l'on sait que ces pianos sont ceux qui résistent le mieux aux variations de notre climat. On ne saurait les acheter à meilleur marché que chez M. Grunewald, qui a aussi l'agence générale pour la vente des pianos des facteurs les plus renommés d'Amérique. Une visite aux beaux et vastes magasins de M. Grunewald, rue Baronne près Canal, convaincra les acheteurs qu'on peut y trouver aux conditions les plus avantageuses possibles tous les instruments de musique, depuis les plus simples jusqu'aux plus coûteux.

Où trouve-t-on la chaussure élégante, bonne qualité et à bon marché? Au Magasin Rouge, coin Royale et Damaine.

Le
Gros
Lot
Dans le
Tirage extra
De la Loterie de la Louisiane
Est Vingt
Cinq
Mille
Dollars

Porcelaines, verreries, &c.—Nous prenons plaisir à recommander aux acheteurs de la ville et de la campagne le magasin de M. J. B. Vinet, rue du Canal No 207. Ce magasin est on ne peut mieux assorti en porcelaines, verreries et articles de ménage de toute espèce. Les acheteurs trouveront les relations d'affaires aussi agréables qu'avantageuses avec M. J. B. Vinet ou M. E. Vinet que l'on trouvera également dans le même magasin.

Licences.—Nous rappelons à nos lecteurs que les licences de 1877 sont dues à la ville et qu'en les payant maintenant on aura droit à un escompte de 3 0/0.

Pommes de terre.—Le moment est venu de planter la pomme de terre en Louisiane et l'on sait que pour assurer la récolte il faut mettre en terre une semence particulière du Nord, qui se distingue par les noms "d'Early Rose", "Peerless," "Pink Eye," et "London Ladies & Harrison". On trouvera ces diverses sortes de plants chez M. Jos. Keller, rue Poydras 401 au coin de la rue Peters.

—500 nouveaux parasols en soie, chez Shwartz & Son.

Départ pour le Venezuela.—Nous appelons l'attention des personnes qui désirent se rendre au Venezuela ou des expéditeurs de fret sur l'annonce de la goëlette S. Wackrill, capitaine Dowling, qui est en charge au pied de la rue Erato. Les émigrants qui désirent être transportés aux frais du gouvernement venezuelien devront s'adresser à M. E. Martinez, coin du Maine et Dauphine.

On a beau dire, mais quand on veut avoir une bonne chaussure, il faut aller au Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine.

La maison Freudenthal & Unna, 205 rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts, qui tient des articles de modes et des marchandises de fantaisie, publie aujourd'hui une annonce que nos lectrices feront bien de lire.

Tricots français élégants chez Jos. Leblanc, 265 Vieille Levée.

IMPORTANCE DES PETITES CHOSES.

Quand on considère le fait qu'une vaste influence dans les affaires de la vie est quelquefois déterminée par des circonstances très légères, l'esprit est forcé de prêter une attention plus soutenue au précepte: ne dédaignez pas le jour des petites choses.

L'histoire d'une nation a été quelquefois changée matériellement en mieux ou en mal, par des incidents si légers, qu'ils étaient à peine dignes de remarque à l'époque où ils se produisaient, mais qui se répandant et se généralisant dans leur effet, ont fini par étonner le genre humain.

Des circonstances fort légères altèrent fréquemment le cours de la vie d'un individu, et rendent utile comme membre de la société, un individu qui était jugé perdu, ou ces circonstances exerçant une malheureuse influence, renversent un passé honorable et ajoute un infortuné à la longue liste des misérables de ce monde.

Sur de fort légères circonstances aussi ont pivoté les fortunes de beaucoup d'hommes qui poussés par un pouvoir étrange à poursuivre une bagatelle y ont trouvé à la fin une fortune.

Naturellement ces réflexions conduisent à méditer le fait que dans le grand tirage extraordinaire de la Loterie de la Louisiane, il y a plusieurs fortunes qui attendent le joueur assez heureux pour prendre un bon billet.

Par ce plan, qui offre des attraits extraordinaires, les preneurs de billets trouveront qu'il y a un lot gagnant par chaque huit numéros, ou 40,000 numéros et 5000 prix.

Il y a un lot de $35,000, un de $10,000, un de $5000, deux de $2500 chacun, cinq de $1000 chacun et ainsi de suite jusqu'à la fin.

Le tirage aura lieu mardi, 6 février, et l'on peut dire que si les chances offertes sont acceptées comme elles [illegible] devraient l'être suivant ce qu'elles valent, il y aura une foule de gens heureux à la Nlle-Orléans le 7 du courant.

$35,000 pour 5
Cela ressemble à un rêve,
Mais ce rêve peut se réaliser
Si vous achetez un billet
Pour le Grand Tirage Extra
De la Loterie de la Louisiane
Tirage, 6 février.
D'autres ont fait fortune
En prenant un bon numéro,
Faites comme eux!

—Soieries et satins, en toutes nuances pour modes, chez Shwartz & Son, 160 et 158 Canal.

Le nouveau Ministre de France.—Sous ce titre le *Sun* publie l'article suivant:

M. Max Outrey, qui vient d'être nommé ministre de France à Washington, n'est pas un étranger pour notre ville, où il compte beaucoup d'amis personnels. Il a rempli jadis à Washington les fonctions de secrétaire de légation lorsque M. de Montholon était ministre. Celui-ci, on s'en souvient, était presque un américain. Il avait épousé Mlle Victoria Gratiot, de Saint-Louis, petite-fille de Pierre Chouteau, et pendant de longues années, il avait rempli diverses fonctions à New York et à Washington.

M. Max Outrey s'est conformé au précédent établi par son chef; il a choisi pour femme miss Helen Russell, une belle de New-York, qui joignait à une grande beauté, une vivacité et un esprit de repartie qui lui assuraient un rôle brillant dans notre société. Le père de Mlle Russell habitait dans Broadway, près de Bond street, une maison qui a été démolie depuis pour faire place à un grand magasin. Par ce mariage, M. Outrey s'est allié à plusieurs de nos citoyens les plus connus. L'oncle de Mme Outrey, M. Charles H. Russell, est l'ancien président de la Bank of Commerce. Son cousin germain est M. Delancey Kane, dont il a été souvent question, l'été dernier, à propos du mail-coach de Pelham.

En envoyant le nouveau ministre à Washington, le gouvernement français a fait un choix excellent. Mme Outrey représentera dans la société de Washington [illegible] dans les relations diplomatiques.

M. et Mme Outrey mènent depuis plusieurs années une vie nomade, c'est le sort de la plupart des diplomates. M. Outrey a été ministre de France à Yeddo, un de ces enfants est né au Japon. Durant son séjour dans ce pays, Mme Outrey a étudié la langue japonaise; elle est grande linguiste et parle très couramment la plupart des langues modernes. Lorsque M. et Mme Outrey quittèrent le Japon, ils furent vivement regrettés dans le cercle diplomatique de Yeddo. L'esprit pétillant, la vivacité, les manières, tout chez Mme Outrey avait contribué à ajouter aux charmes des réunions chez les ambassadeurs étrangers.

La future ambassadrice à Washington a passé à Pau le premier hiver après son retour du Japon. Elle avait emmené avec elle deux bonnes japonaises qui, attifées du costume national, promenaient tous les jours les enfants de M. Outrey, à la grande joie des badauds pyrénéens, qui ne se lassaient pas d'admirer ces curieux spécimens de l'humanité.

M. Outrey n'a pas épousé seulement une charmante personne, mais aussi une riche héritière. Son beau-père, M. William Russell, n'avait que deux enfants: un fils et une fille. Le fils, M. Harry Russell, était, il y a quelques années, un des élégants de New-York et de Newport; il perdait, chaque été, toutes les parties de plaisir de ce charmant port de mer; aujourd'hui, il est, croyons-nous, dans une maison de santé à Paris. Depuis la mort de ses parents, Mme Outrey possède une très belle fortune consistant principalement en propriétés à New-York.

Bandes brodées et entredeux, en grande variété, chez A. Shwartz & Son, 160 et 158 Canal.

Marchandises sèches à bon marché.—Nous signalons à l'attention des personnes de la campagne qui, en ce moment, font un séjour en ville, la grande vente qu'opère la maison Pepin et Broussard, rue du Canal, No 158, coin Baronne, afin d'écouler le plus vite possible la très grande quantité de marchandises qui se sont accumulées en raison des nombreuses factures qui ont été reçues récemment. L'énumération de toutes les marchandises qui seront vendues au magasin de MM. Pépin et Broussard, au-dessous du prix d'achat, ne trouve pas ici sa place, qu'il nous suffise de référer nos lecteurs à l'annonce contenue plus loin.

La dernière semaine de notre grande vente spéciale de toutes nos marchandises d'hiver, à moins de moitié prix. Le magasin ouvre à 10 heures du matin et ferme à 5 heures P. M.

M. L. Byrne & Co. 163 rue du Canal.

Chaussures au Magasin Rouge.—On trouvera dans une autre colonne de ce numéro une annonce que publie M. Lion, marchand de chaussures établi au coin des rues Royale et Dumaine. On verra non sans intérêt que cette annonce a pour unique objet d'informer les nombreux clients du Magasin Rouge que le prix des chaussures vient de subir une forte réduction et de les inviter à mettre à profit cette occasion exceptionnelle de conclure de bons marchés. Le Magasin Rouge est bien certainement un des plus importants du 2me District et sa vogue sans cesse croissante est due à la qualité supérieure de ses chaussures jointe à l'extrême modicité de leurs prix.

Fraudes contre le revenu.—Nous lisons dans le *Messager Franco-Américain*:

Le *Times* rapporte qu'à l'époque où les fraudes douanières commises par Lawrence, le contrebandier, ont été découvertes, on a appris que plusieurs consuls américains en Europe s'entendaient avec des importateurs pour faciliter des déclarations frauduleuses à l'arrivée de marchandises à la douane de New York. Il s'était formé dans ce but une véritable association.

L'attention de M. Hamilton Fish, secrétaire d'Etat, ayant été appelée sur ces faits, il a chargé M. Arthur B. Wood, chef du service consulaire, d'aller faire une enquête dans les principaux consulats d'Angleterre, de France et d'Allemagne. M. Wood, parti au mois d'août dernier, est revenu à la fin de décembre, par le steamer allemand *Kronprinz*. Il a rapporté des preuves qui ont été soumises à l'attorney fédéral du district de New York, et celui-ci va commencer des poursuites.

Trois grands importateurs de nouveautés sont, dit-on, impliqués dans cette affaire. Un des consuls américains incriminés a son poste "dans une ville de France qui fabrique des soieries." Sa révocation et celle de plusieurs de ses collègues seraient imminentes.

L'*Evening Post* confirme les renseignements publiés par le *Times*. Il ajoute que l'attorney du district refuse de fournir pour le moment de plus amples détails.

—Prix réduits des Etoffes pour robes, chez A. Shwartz & Son.

Voulez-vous gagner de l'argent?
Faites donc un bon placement.
C'est une occasion sans pareille,
Profitez-en.
Essayez votre chance.
Il suffit d'acheter un billet.
Il s'agit du grand tirage extra de la Loterie de la Louisiane.
Le tirage a lieu mardi, 6 février.
Rappelez-vous-le.
Rappelez-vous-le.

Détournement à la Banque de France.—Une dépêche nous avait annoncé un détournement à la Banque de Paris, nous ne connaissions pas de banque de ce nom. Il s'agissait de la Banque de France, comme l'indique le texte correct publié par les journaux de New York.

Paris, 29 janvier—On vient de découvrir un détournement de 600,000 francs commis au préjudice de la Banque de France. Cet événement a causé une profonde sensation dans les cercles financiers. Le coupable est un des principaux employés de la Banque.

—On lit dans les journaux de Paris du 17 janvier:

Le ministre de l'agriculture et du commerce prépare en ce moment une importante promotion dans la Légion d'honneur. Cette promotion, qui sera prochainement publiée, comprendra, nous assure-t-on, un certain nombre de commerçants et d'industriels français, dont les produits ont figuré avec honneur à l'Exposition internationale de Philadelphie.

—Le meilleur assortiment de Corsets chez Shwartz & Son.

Projets contre la [illegible] Hollande attribués à B[illegible].—L'*Echo universel* publie la nouvelle suivante, dont nous lui laissons toute la responsabilité:

L'attitude nouvelle prise par l'Allemagne dans la question d'Orient est diversement commentée dans les chancelleries. On craint que M. de Bismarck ne porte plutôt ses yeux vers les frontières nord-ouest de l'Allemagne que sur les pays d'Orient.

On va même jusqu'à penser que le jour où l'armée russe entrerait en Roumanie, une armée prussienne pourrait bien entrer en Hollande.

Dans ce cas, la paix européenne serait terriblement compromise, car nous croyons savoir que le premier intérêt de M. le duc Decazes serait de ne point permettre l'envahissement de la Hollande, à moins qu'il n'ait pour corollaire l'entrée immédiate de l'armée française en Belgique.

Achetez vos tricots français chez Jos. Leblanc, rue Vieille Levée, 265.

[illegible]

Entrepôt de Tapis.

Une Grande Soirée de Famille

PEPIN & BROUSSARD,
158 Rue du Canal 158

Des marchés spéciaux en ETOFFES A ROBES, ETOFFES DE LAINE, COUVERTURES, CHALES, CASIMIRS, JEANS DU KENTUCKY, FLANELLES, —AUSSI— —EN OUTRE—

PEPIN & BROUSSARD, 158 rue du Canal.

LES PIANOS PLEYEL
PLEYEL, WOLFF & CO., A PARIS.

Théâtre St-Charles.
UNE SEMAINE DE COMEDIE

UNE GRANDE
EXPOSITION
DE
MARCHANDISES
DE
CARNAVAL,
chez
DANZIGER,
au No 203 de la rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts
et aux Nos 218 et 220 de la rue [illegible]

VELOURS, TARLATANES BLANCHES, TARLATANES EN COULEUR, TARLATANES DE FANTAISIE, GANTS DE PEAU DE CHEVREAU, RUBANS A ECHARPES, RUBANS GROS GRAINS, RUBANS A GARNITURES, DENTELLES, MOUCHOIRS.

DANZIGER.

LA DERNIERE SEMAINE
Grande Vente Spéciale
M. L. BYRNE & CO.,
Au No 163 de la rue du Canal.

Freudenthal & Unna,
MAGASIN DE MODES
De Marchandises de Fantaisie
205 RUE CANAL 205
Entre Bourgogne et Remparts

Pour le Mardi-Gras
VELOURS SOIE,
FLEURS ARTIFICIELLES,
GANTS DE CHEVREAU, RUBANS,
MARCHANDISES DE FANTAISIE,
CHAPEAUX DE PARIS

Freudenthal & Unna.

Faïence, Porcelaine, Verrerie,
ARTICLES DE MENAGE.
207 Rue du Canal 207
J. B. VINET Avec E. VINET.

Pour la république de Venezuela

Pommes de Terre pour Planter.
JOS. KELLER.

HEBERT & CIE.,
Les Filles de Monte-Cristo,
Prix: $0 50.

$500 de récompense.

Meilleur marché que jamais!
A. SHWARTZ & SON,
160 et 158 Canal,
GANTS CHEVREAU.
A. SHWARTZ & SON.

Les meilleurs Engrais!
LES ENGRAIS VILLE,
ENGRAIS.

PHARMACIE DUCONGE
A. CARROUCHE,
Produits Pharmaceutiques français
Sylphium Cyrenaicum,
A. CARROUCHE.

BANDAGES DE E. LEPLANQUAIS, BANDAGISTE BREVETE.

Restaurant des Etats-Unis.
XAVIER FAUCON,
RUE DE LA COMMUNE

TRICOTS FRANÇAIS.
TRICOTS FRANÇAIS ELEGANTS.
GRAND CHOIX DE TRICOTS FRANÇAIS
JOSEPH LEBLANC.

R. A. PEYROUX
NOTAIRE PUBLIC.

TOUX, RHUMES, ASTHME.

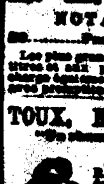

Ecole d'accouchement du Missouri

ATTENTION!
M. ANDRIEU - - - 159 Poydras.
CHAUSSURES FAITES EN VILLE

CHAUSSURES.
MAGASIN ROUGE,
COIN ROYALE & DUMAINE.
M. LION, Agt.

Société d'Assistance Mutuelle de St. Maurice.
Président—THEODORE FORET;
Vice-Président—FRANÇOIS FINANCE;
Trésorier—FRANÇOIS PUYAU;
FRANÇOIS PUYAU.

P. Denis, Gabriel Gadrad & Co.
Négociants et Cognacs
M. LAURENT LACASSAGNE,

CHANGEMENT DE DOMICILE

C. ROUYER,
DOREUR, GALVANISEUR, BRONZEUR ET OPTICIEN

Dissolution de Société.
C. POZZI. P. POZZI. V. BATTALORA.

Avis.
CHARLES POZZI et PASCAL POZZI

FELIX CLAVEL,
PHARMACIEN,

HORTICULTURE.
PLANTES. PLANTES.
R. GIRAUD.

AVIS.

Maladies Chroniques.
Dr C. TESTUT.

Pianos pour Etrennes.
J. A. PERIER,
RUE ROYALE

Notes.

Proclamation
DU
ROI DU CARNAVAL.
EDIT XXI.
DIEU SAUVE LE ROI!
REX.
WARWICK,
CHAS. E. KELLS
M. VIET,

AVIS.
Sabots Autrichiens et fantaisie

J. VERGNOLE,
IMPORTATEUR DE
VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

BITTER DES ARABES
VERGNOLE,

LEON MEDAL
CONFISEUR,

L. GIROT.
Tailleur Fashionable.

Grocerie à vendre pour cause de départ.
GROCERIE
V. MARINONI, Vieille Levée.

Avis important aux consommateurs de Gaz!
DE $3 50 A $2 70.

Argent à prêter.

LAURENT LACASSAGNE,
Marchand - Commissionnaire en Vins

Tirages de Loterie de l'Etat de la Louisiane.